

OBJET : MAMOB' 2022 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT DANS LE CADRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)

Siège : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	27
Présents	:	17
Présents et représentés	:	26
Votants	:	26

Le mercredi 5 janvier 2022, le Bureau Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués le 30 décembre 2021, s'est réuni à 21h20, sous la présidence de M. de LASTEYRIE, salle du Conseil - 21 rue Jean Rostand.

DELEGUES PRESENTS

Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER	Commune de Ballainvilliers
Madame Rafika REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Monsieur Yann CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame Lucie SELLEM	Commune de Gometz-le-Châtel
Monsieur Clovis CASSAN	Commune des Ulis
Madame Sandrine GELOT	Commune de Longjumeau
Monsieur Olivier THOMAS	Commune de Marcoussis
Monsieur David ROS	Commune d'Orsay
Monsieur Grégoire de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Monsieur Michel SENOT	Commune de Saclay
Monsieur Pierre-Alexandre MOURET	Commune de Saint-Aubin
Monsieur Stéphane BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
Monsieur Bernard GLEIZE	Commune de Vauhallan
Monsieur François Guy TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur Victor DA SILVA	Commune de Villebon-sur-Yvette
Monsieur Guillaume VALOIS	Commune de Villiers-le-Bâcle
Monsieur Florian GALLANT	Commune de Wissous

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Délibération n° 2022-5

Monsieur Jean-François VIGIER	a donné pouvoir à	Monsieur Yann CAUCHETIER
Monsieur Christian LECLERC	a donné pouvoir à	Monsieur Grégoire de LASTEYRIE
Madame Muriel DORLAND	a donné pouvoir à	Monsieur Clovis CASSAN
Monsieur Francisque VIGOUROUX	a donné pouvoir à	Madame Sandrine GELOT
Monsieur Christian LARDIERE	a donné pouvoir à	Madame Sandrine GELOT
Monsieur Nicolas SAMSOEN	a donné pouvoir à	Monsieur Yann CAUCHETIER
Madame Isabelle KLJAJIC	a donné pouvoir à	Monsieur Grégoire de LASTEYRIE
Monsieur Didier PERRIER	a donné pouvoir à	Monsieur Stéphane BAZILE
Monsieur Igor TRICKOVSKI	a donné pouvoir à	Madame Lucie SELLEM

DELEGUES ABSENTS EXCUSES

Monsieur Jean-Pierre MEUR

Commune de la Ville du Bois

Secrétaire de séance : David ROS

OBJET : MAMOB' 2022 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT DANS LE CADRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)

Le Bureau Communautaire,
sur rapport de Monsieur Clovis CASSAN .

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay en vigueur,

CONSIDERANT l'intérêt de développer des solutions et des outils innovants de mobilité sur le territoire de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, territoire d'innovation,

CONSIDERANT l'urgence à disposer de plus de visibilité sur les besoins de mobilité des usagers afin de proposer des solutions pour faciliter leurs déplacements sur le territoire de la Communauté d'agglomération et d'autant plus dans le contexte sanitaire actuel,

CONSIDERANT l'opportunité de disposer d'un outil unique permettant de réaliser un diagnostic mobilité actualisé de l'ensemble du territoire de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay pour les habitants et salariés,

CONSIDERANT les premiers résultats recueillis par la solution maMob' en 2021 dans les 7 communes pilotes concernées, et leur intérêt avéré pour le territoire et ses habitants et usagers,

CONSIDERANT l'avis de la Commission n°8 « Mobilité, Vélo, Voirie, Agriculture, Bâtiment, Patrimoine » du 8 décembre 2021,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. S'ENGAGE à poursuivre le déploiement de la solution de diagnostic mobilité maMob' sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay en 2022.
2. AUTORISE le Président à solliciter des subventions auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour le financement du projet maMob'.

Délibération n° 2022-5

3. AUTORISE le Président à signer tout document afférent à ce dossier, notamment les deux attestations sur l'honneur jointes, qui certifient que le projet n'a pas débuté et que la Communauté d'agglomération Paris-Saclay ne bénéficie pas d'autre subvention pour celui-ci.

Fait et délibéré le mercredi 5 janvier 2022

Extrait conforme à l'original

Le Président,
Maire de Palaiseau

Grégoire de LASTEYRIE



ADOPTÉE par (26 VOIX)

26 POUR : Mme Stéphanie GUEU-VIGUIER , M. Jean-François VIGIER , M. Christian LECLERC , Mme Rafika REZGUI , Mme Muriel DORLAND , M. Yann CAUCHETIER , Mme Lucie SELLEM , M. Francisque VIGOUROUX , M. Clovis CASSAN , M. Christian LARDIERE , Mme Sandrine GELOT , M. Olivier THOMAS , M. Nicolas SAMSOEN , Mme Isabelle KLJAJIC , M. Didier PERRIER , M. David ROS , M. Grégoire DE LASTEYRIE , M. Michel SENOT , M. Pierre-Alexandre MOURET , M. Stéphane BAZILE , M. Bernard GLEIZE , M. François Guy TRÉBULLE , M. Victor DA SILVA , M. Igor TRICKOVSKI , M. Guillaume VALOIS , M. Florian GALLANT

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID télétransmission : 091-200056232 - 20220105 - 1mc 137814 - DE
Date AR Préfecture : 10/01/2022

- Affichée / Publiée le : **10 JAN. 2022**

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.

- La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr